

Choix technologiques, risques et sécurité dans l'agriculture Languedocienne : quelques questions économiques

Abdel Hakim T., Campagne P.

in

Bedrani S. (ed.), Campagne P. (ed.).
Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 21

1991

pages 89-99

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI9111707>

To cite this article / Pour citer cet article

Abdel Hakim T., Campagne P. **Choix technologiques, risques et sécurité dans l'agriculture Languedocienne : quelques questions économiques.** In : Bedrani S. (ed.), Campagne P. (ed.). *Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes.* Montpellier : CIHEAM, 1991. p. 89-99 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 21)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Choix technologiques, risques et sécurité dans l'agriculture languedocienne

Quelques questions économiques

Tahani ABDEL HAKIM, Pierre CAMPAGNE

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes / Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM/IAMM) (France)

Résumé : *L'analyse effectuée prend pour base un certain nombre d'études zonales réalisées dans la région languedocienne. Elle va s'attacher à décrire les comportements des viticulteurs face au "couple" risque-sécurité. On va ainsi étudier d'abord le contenu des deux concepts pour la région étudiée. On s'attachera alors à montrer que l'enjeu de ces risques est la reproduction de l'exploitation et de la famille, qui se jouent à un horizon temporel fortement dépendant de la nature pérenne de la culture de la vigne. Face à ces problèmes de risques et sécurité, les agriculteurs ont en général adopté les choix technologiques qui leur permettaient d'augmenter la productivité de leur travail. Par contre, ils n'ont pas répondu à la politique de diversification, mais ils doivent impérativement se lancer dans un processus d'amélioration de la qualité de leur produit. Ceci représente des risques certains qui seront pris d'autant plus facilement que l'exploitation disposera de revenus extérieurs par la pratique d'une pluriactivité familiale.*

Mots-clés : *Comportements des agriculteurs – Risques agricoles – Risques économiques – Sécurité – Reproduction de l'exploitation – Reproduction de la famille – Choix technologiques – Productivité du travail, Politique de diversification – Amélioration de la qualité – Revenus extérieurs – Pluriactivité familiale.*

L'histoire de l'agriculture languedocienne se confond, depuis le début du siècle, avec celle de sa viticulture. Cette histoire est jalonnée de crises. En effet, depuis le *phylloxera* qui détruit complètement le vignoble entre 1880 et 1905, jusqu'à la distillation obligatoire qui domine actuellement le paysage agricole languedocien, la viticulture a connu une succession de périodes fastes et de crises profondes entraînant parfois la ruine d'un grand nombre d'agriculteurs.

Ces crises ont été le plus souvent provoquées par la mévente du vin, due elle-même soit à des phénomènes de surproduction, soit aux modifications intervenues dans le marché du vin. Celles-ci étaient le plus souvent le fait de phénomènes internationaux (utilisation, puis disparition des importations des vins d'Algérie, développement puis restriction de la vente en France de vins en provenance d'Espagne et d'Italie...) et, plus récemment, d'un lent mais irréversible changement dans la demande, qui aboutit à un retrécissement du marché des vins de consommation courante non compensée par l'augmentation de la demande des vins de qualité.

A ces crises économiques se sont souvent ajoutés des accidents climatiques importants dont les plus graves ont été sans nul doute les grandes gelées. Les deux plus connues sont celles qui ont détruit en grande partie le vignoble de plaine en 1956 et en 1963. D'autres, moins brutales, ont frappé plus localement certaines parties du vignoble.

La vigne en Languedoc se présente donc, historiquement, comme une culture qui comporte objectivement des risques importants.

Pourtant, lorsqu'on analyse l'évolution de la viticulture depuis le début du siècle, on est frappé de la très grande stabilité dont elle témoigne, surtout si on la compare aux autres systèmes de production en France. Certes on constate une lente mais profonde évolution des structures foncières, puisque la superficie

moyenne cultivée par actif est passée en 40 ans de trois à dix hectares. On peut aussi évoquer les transformations opérées par l'irrigation à la suite de la construction du canal du Bas-Rhône-Languedoc. Mais, si on regarde les choses de plus près, on s'aperçoit que les transformations qui se sont opérées se sont produites davantage à la périphérie du vignoble qu'à l'intérieur même des plaines où le canal est installé.

On peut alors se demander si une telle culture, dont la pérennité résiste à tant d'aléas, ne représente pas aussi, pour les agriculteurs qui la pratiquent, une très grande sécurité.

Pour pouvoir répondre à cette question, il faut sans doute, comme nous y invite le thème de cette rencontre, confronter ces deux notions de sécurité et risque aux changements qui sont malgré tout intervenus dans la conduite de ce vignoble. On peut en effet repérer, dans la majorité des exploitations, un certain nombre de modifications importantes, qui, si elles n'ont pas transformé profondément la nature de cette agriculture, y ont apporté des modalités différentes. On verra ci-après que ces modalités ont constitué, pour les agriculteurs, des choix technologiques déterminants. Mais on constatera aussi que d'autres choix qui se présentaient comme des alternatives, comme la diversification des productions agricoles, n'ont pas été faits.

Enfin, on peut se demander si, après ce siècle de stabilité, la viticulture languedocienne, confrontée aujourd'hui à des limitations draconiennes de rendement à l'hectare, ne se trouve pas face à un choix encore plus radical que les précédents.

Comment les notions de risques et de sécurité sont-elles intervenues dans les choix technologiques précédents et comment pèsent-elles sur les choix actuels des agriculteurs ? C'est à ces deux questions que nous voudrions apporter quelques éléments de réponse en nous appuyant essentiellement sur des études récentes.

Ces études sont constituées par des analyses zonales (Abdelhakim, Campagne, 1987 et 1988). Elles nous interdisent donc toute prétention à l'exhaustivité. Les zones étudiées en effet n'ont absolument pas été choisies pour leur représentativité de l'agriculture languedocienne, mais à partir d'impératifs pédagogiques d'une part¹ (initiation des étudiants de première année de l'IAMM à l'analyse zonale) et, d'autre part, pour répondre à des demandes émanant des organisations professionnelles agricoles locales et départementales.

I. – Risques et sécurité, significations économiques

1. Risques et sécurité : quel contenu ?

Il semble tout à fait banal d'avancer que risques et sécurité s'expriment d'abord, dans l'agriculture languedocienne, en terme de revenu.

On veut cependant noter par là que cette culture a toujours été essentiellement marchande et ne représentait donc pas (comme c'était le cas, en France, dans les autres systèmes de culture à base de polyculture-élevage) un système dont la part marchande se réduisait au surplus non consommé. Certes le système viticole comportait aussi une part d'autoconsommation et s'accompagnait, le plus souvent, d'une production vivrière), mais elle était complètement séparée du système de l'exploitation – ce qui n'était pas le cas dans les systèmes de polyculture-élevage. Les notions de risque et de sécurité ont donc toujours été liées, dans la viticulture, au marché.

Cependant, il y a eu, et il y a encore, des risques climatiques (gelées et grêle), mais quand on analyse cette agriculture sur une longue période, que ce soit globalement ou au niveau zonal, on constate que le risque permanent est bien celui du marché. Il faut pouvoir vendre suffisamment à un prix rémunérateur et à un horizon temporel qui soit compatible techniquement et économiquement avec la marche de

l'exploitation. On sait en effet que les problèmes de stockage sont importants à la fois sur le plan technique (capacité de logement de la récolte suivante) et économique (trésorerie des exploitations).

Le risque principal, et la sécurité qui lui est corollaire, concerne donc :

- la quantité à produire, ce qui pose le problème des rendements mais aussi de l'adaptation des variétés au climat ;
- la quantité à vendre, ce qui pose le problème de l'adaptation à la demande ;
- et le prix, ce qui renvoie à l'organisation des marchés.

On verra ci-après comment les choix technologiques ont joué, jouent encore et joueront dans les années à venir, sur ces trois variables et quelles sont les stratégies des agriculteurs pour les compléter lorsqu'ils ne peuvent pas résoudre seuls les problèmes posés.

2. Risques et sécurité : par rapport à quoi ?

Trois niveaux nous semblent devoir être pris en considération : celui de l'exploitation agricole, celui de la famille et celui de l'économie agricole nationale, c'est-à-dire celui de l'intérêt collectif.

A – La nécessité de pouvoir disposer d'une production marchande a toujours été au centre de la reproduction des exploitations agricoles du Languedoc. En ce sens, le mode de reproduction de ces exploitations a toujours posé des problèmes spécifiques à ceux qui les dirigent.

En effet, depuis qu'a été instauré le statut viticole qui était destiné à organiser la production pour en faciliter l'écoulement, la production viticole a été soumise à un certain nombre de règles que l'agriculteur était tenu de respecter et qui influençaient fortement la reproduction de l'exploitation. Ces règles portaient sur la surface plantée en vignes (droits de plantation), la qualité des cépages (autorisation puis interdiction des hybrides), le rendement maximum autorisé à l'hectare (mesure réservée pendant longtemps aux vignobles situés dans les aires de vins de qualité et maintenant étendue à l'ensemble du vignoble). Le risque que courait donc en permanence l'agriculteur était de ne pas pouvoir adapter ses structures d'exploitation aux exigences du marché. Ce risque demeure d'ailleurs le risque central que courent actuellement les exploitations viticoles. Il est d'autant plus important pour la reproduction de l'exploitation que la vigne est une culture pérenne, qui met quatre ans avant de produire et qui est normalement installée pour au moins 50 ans.

Par ailleurs, comme on le verra en analysant les relations entre les choix technologiques et les risques dans ces exploitations, en viticulture comme dans les autres types d'agriculture, l'agriculteur est de fait soumis à des conditions générales de production. Ces conditions, en modifiant en permanence la productivité du travail et les rendements, deviennent rapidement dominantes, dans la mesure où elles pèsent aussi sur les prix à la production.

Ainsi le risque de non-reproduction de l'exploitation qui est souvent lié, en général, au volume de la production, s'accompagne, en viticulture, de conditions particulières du fait que cette production ne trouve pas automatiquement preneur et qu'une adaptation au marché est nécessaire, lorsqu'elle n'est pas imposée par des dispositions réglementaires.

B – La reproduction de la famille est bien entendu liée très étroitement à celle de l'exploitation. Mais elle prend également des formes particulières en viticulture. Le risque de la remettre en cause va donc représenter un enjeu spécifique qu'il est important de noter.

En effet, contrairement à beaucoup de situations agricoles en France, la viticulture représente une activité agricole très attractive que l'on ne quitte pas volontiers. L'exode rural constaté dans le Languedoc a ainsi toujours été moins important que dans les autres régions. Lorsque l'activité agricole ne permet plus de reproduire la famille, on tente, traditionnellement, de trouver une activité complémentaire plutôt que de

quitter la région dans laquelle on réside. C'est ainsi que la pluriactivité des ménages viticoles est sans doute un phénomène plus ancien qu'il ne l'est dans les autres systèmes de culture (Martin, Pech, 1984). Cette connotation, d'ordre psycho-social, est certainement très importante pour comprendre la nature du risque que court la famille viticole à remettre en cause sa propre reproduction lorsque l'exploitation agricole ne peut plus la nourrir. Elle explique aussi la détermination et souvent la violence qui ont accompagné les différentes luttes qui jalonnent l'histoire de la viticulture. Il est devenu banal de dire, en Languedoc, que ce que défendent les viticulteurs c'est davantage un mode de vie qu'un système de production. Cela veut probablement dire que la remise en cause de la reproduction de la famille est perçue, contrairement aux autres régions agricoles, comme l'abandon d'une situation dont on ne pourra jamais retrouver les avantages et la sécurité.

Mais la reproduction de la famille représente aussi un enjeu particulier dans la mesure où la viticulture a forgé non seulement un paysage et un mode de vie rural, mais a aussi structuré une armature urbaine qui, pendant bien longtemps a été profondément intégrée à la vie viticole (Cibanel, Lifran, 1980).

Mais l'évolution dans le temps des notions de risques et de sécurité par rapport à la reproduction de la famille, ne peuvent sans doute pas s'expliquer si l'on ne tient pas compte des transformations intervenues dans la stratification sociale qu'a engendré ce type d'activité. En effet, quand, après la guerre de 1914-1918 s'est reconstituée une activité viticole régulière, on était en présence d'une société agraire très structurée. Elle était composée principalement :

- de paysans sans terre, journaliers, le plus souvent d'origine étrangère (italiens, puis espagnols) ;
- d'ouvriers agricoles permanents attachés soit à des exploitations familiales de taille moyenne, soit à des grandes exploitations de type capitaliste (les "mas"), le personnel de ces dernières ayant souvent un caractère moins permanent et étant lui aussi souvent d'origine étrangère ;
- de petits "propriétaires" travaillant à plein temps sur leurs exploitations ou pratiquant déjà une certaine pluriactivité agricole ou non agricole ;
- de familles vivant et travaillant sur des exploitations familiales de taille moyenne (le chef d'exploitation et un ou plusieurs aides familiaux participant directement au processus de production) ;
- d'une bourgeoisie propriétaire et gestionnaire des "grandes exploitations". Celle-ci ne vivait pas toute l'année sur le "mas" qu'elle possédait et pratiquait, en ville, une autre activité.

Les transformations qui ont eu lieu ont moins touché à la structure elle-même qu'aux effectifs de chacun des groupes. S'il est vrai que les journaliers en tant que tels ont disparu (le travail temporaire étant maintenant assuré le plus souvent par des personnes exerçant une autre activité), les autres catégories existent toujours. Bien entendu, la classe des petits propriétaires est celle qui a le plus diminué, surtout si on ne comptabilise pas parmi eux les doubles-actifs. C'est, de plus, celle qui a connu le vieillissement le plus important. On n'y rencontre plus d'agriculteurs de moins de 50 ans. Les effectifs des autres classes ont beaucoup moins diminué et c'est sans doute pour elles que le problème des risques et de la sécurité dans la reproduction des familles se pose actuellement de façon la plus aiguë.

C—Enfin risques et sécurité, en Languedoc, ont toujours été inscrits dans une perspective nationale dans laquelle l'intérêt collectif devenait très important.

Le vin est, pour le Languedoc, depuis qu'il existe, une "culture d'exportation". Ses crises ne peuvent donc pas être des crises locales ni régionales. Elles ont toujours été portées au niveau national. Les viticulteurs ont en effet toujours considéré que leur production, dans la mesure où elle était destinée au pays tout entier devait concerner, dans ses difficultés, le pays tout entier.

Crises et mesures pour les résoudre, depuis les interdictions d'importations de vin étranger jusqu'au statut viticole, en passant par l'interdiction de fabrication de vins artificiels, ont toujours été réglées au niveau national, souvent par voie législative. La production viticole occupe ainsi une place sensiblement à part

dans la production nationale puisqu'elle a sans doute comporté une réglementation et des trains de mesures beaucoup plus importants et dans certains cas beaucoup plus anciens que ceux que l'on observe pour les autres productions ².

3. Risques et sécurité : à quel horizon temporel ?

Permanence et recherche – parfois violente – de la sécurité sont sans doute inséparable, en viticulture, de la nature pérenne de cette culture.

Toute remise en cause de la validité de la plantation comporte en effet, le plus souvent, si elle réclame que l'on arrache le vignoble pour le replanter ou le remplacer par une autre culture, un manque à gagner important du fait des investissements réalisés. Actuellement l'installation d'un hectare de vigne coûte 50 000 F pour un produit brut annuel en Vin de Consommation Courante (VCC) de 15 000 à 20 000 F à raison de 90 hl à l'hectare (17 à 19 F le litre). Par ailleurs toute replantation réclame un nouveau financement et une attente de revenus de plusieurs années.

On est donc en présence d'une contradiction entre le caractère très fluctuant à court terme de l'économie viticole que ce soit en raison du marché ou des dispositions réglementaires qui sont mises en place, et une très grande "inertie" de cette culture qui ne permet pas à l'agriculteur de raisonner autrement qu'à moyen et long terme.

Ce peu de flexibilité de la viticulture est aussi confrontée à la lente mais radicale transformation des modes de consommation. En effet, l'homogénéisation entre les modes de consommation due notamment au nombre de plus en plus important d'actifs non-agricoles qui vivent dans les communes agricoles du Languedoc, s'est réalisée petit à petit.

Chaque agriculteur ne peut alors que s'interroger sur la capacité de son exploitation agricole à lui fournir dans l'avenir, et éventuellement à fournir à ceux de ses descendants qui prendront sa succession, le niveau de revenu permettant de garder ce niveau de consommation.

On est donc bien là aussi en présence d'un risque important qui va largement influencer, comme on va le voir, les choix technologiques que va effectuer l'agriculteur.

II. – Les choix technologiques face aux risques et à la sécurité

Les transformations technologiques qui concernent l'agriculture languedocienne peuvent être classées en trois catégories. Il s'agit tout d'abord de celles qui ont été réellement réalisées dans les quarante dernières années. On doit ensuite analyser celles qui étaient proposées à l'agriculture languedocienne et ne se sont pas globalement opérées. Il faut enfin aborder le problème des transformations que les agriculteurs sont plus ou moins contraints de mettre en oeuvre actuellement compte tenu des nouvelles dispositions communautaires.

Chacun de ces trois types de transformation peut s'analyser en fonction des risques qu'il comportait et de la sécurité qu'ils représentaient – ou ne représentaient pas.

1. Les transformations technologiques adoptées par les viticulteurs

En quarante ans, les viticulteurs qui ont voulu continuer à pratiquer leur métier sont passés d'une surface par actif permanent de 3 ha à plus de 10 ha. Cette augmentation a été provoquée par une série de modifications importantes dans la conduite du vignoble que l'on va rappeler brièvement avant de tenter de les évaluer du point de vue des risques et de la sécurité.

En ce qui concerne les plantations elles-mêmes, on peut avancer que, à part l'abandon des hybrides, les modifications dans l'encépagement ont surtout été motivées par le désir de se prémunir contre le gel et

d'avoir une production plus importante et plus régulière. La qualité du produit n'a pas présidé aux choix qui étaient faits dans ce domaine, sauf au cours des dernières années.

D'importantes modifications sont apparues dans la conduite du vignoble. La première et la plus radicale a été l'abandon de la traction animale au profit de la traction mécanique. Elle a duré 10 ans. Mais cette transformation a provoqué parfois une modification dans la structure technique de l'encépagement, certains systèmes de plantation s'adaptant aux contraintes de la culture mécanisée (vigne large) alors que d'autres au contraire faisaient apparaître des systèmes de mécanisation qui s'adaptaient aux plantations (tracteurs-enjambeurs). Mais, rapidement, d'autres modifications apparaissaient, dont la plus importante est sans doute l'abandon du labour, avec la pratique systématique du désherbage chimique. Cette modification s'accompagnait d'une transformation dans les systèmes de traitement qui voyaient l'abandon des appareils portés et la généralisation de machines à traiter automotrices. Ces dernières, en permettant un traitement plus rapide, augmentent sensiblement la sécurité dans la lutte phytosanitaire.

Plus récemment les "prétailleuses" – qui permettent un gain de temps non négligeable pour la taille – et surtout la machine à vendanger donnent à l'agriculteur une plus grande autonomie dans la conduite de son vignoble, tout en augmentant sensiblement la productivité de son travail. La vendange mécanique oblige cependant à modifier la taille et la conduite de la végétation (installation de fils de fer) sans cependant qu'il soit nécessaire d'arracher la vigne et de la renouveler.

L'ensemble de ces transformations technologiques a considérablement augmenté la sécurité des agriculteurs sans pour autant s'accompagner de risques importants.

En effet, elles ont toutes abouti à la fois à une augmentation importante de la production par actif et à une régularisation de cette production. Elles ont aussi permis à l'agriculteur de mieux maîtriser la conduite de son vignoble. Les seuls risques qui étaient pris étaient d'ordre économique. Mais les systèmes de crédit qui, chaque fois, accompagnaient ces innovations, étaient d'une telle nature qu'ils permettaient aux agriculteurs de les adopter sans problème particulier ³.

2. Les transformations technologiques refusées par les viticulteurs

Il s'agit essentiellement de la diversification de la production. En effet, si, dans les zones viticoles étudiées, il existe parfois des exploitations qui ne sont pas viticoles et qui pratiquent soit le maraîchage, soit l'arboriculture fruitière, soit la céréaliculture, il s'agit rarement de reconversions opérées par des agriculteurs en place.

La reconversion a certes pu s'opérer à l'occasion d'un changement de propriétaire. Elle a pu aussi être tentée parfois sur une partie de l'exploitation surtout si, dans la zone, se pratiquaient déjà traditionnellement certaines cultures fruitières ⁴, mais la reconversion totale et radicale est rare. C'est même le cas pour les zones comprises dans le périmètre de la Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc (CNABRL) qui disposent d'installations d'irrigation par aspersion. Dans ces zones en effet, la présence de cultures non-viticoles est surtout le fait de nouvelles installations d'agriculteurs qui ont arraché les vignes et opéré la reconversion à l'occasion de leur installation, ou se sont installés sur des terres incultes.

Les raisons invoquées par les agriculteurs pour expliquer cette attitude renforcent sans doute la thèse développée dans cette rencontre. On constate en effet que l'ensemble des cultures qui pourraient être installées à la place de la vigne sont des cultures spéculatives qui réclament donc et sur le plan technique et sur le plan économique une conduite très particulière.

Le risque couru face à la sécurité – toute relative certes – que représente la vigne est tel que peu d'agriculteurs osent le prendre. Ceci est d'autant plus vrai que beaucoup pensent, sans doute à juste titre, qu'une reconversion partielle n'est pas performante. Ceci est dû principalement au caractère très spéculatif des nouvelles cultures proposées, accentué par le manque d'organisation des structures de commercialisation dans la région. Ainsi, par exemple, une reconversion en pêchers n'est possible que si l'on installe des variétés différentes de manière à pouvoir se présenter sur le marché pendant toute la

période de production et de consommation. Celle-ci connaît en effet de telles fluctuations, souvent imprévisibles, que l'on court un grand risque à ne pas disposer de l'ensemble de la gamme de produits.

3. Les choix technologiques actuels

Il s'agit essentiellement de modifier l'encépagement du vignoble pour produire du vin de qualité et de s'équiper éventuellement de manière à mieux transformer et valoriser son produit (vinification et embouteillage).

On sait que les limitations imposées par les règlements communautaires dans les rendements à l'hectare des vignes produisant des vins de consommation courante (VCC) sont maintenant draconiennes⁵. L'application de ces mesures et l'adaptation au marché qu'elles sont supposées accompagner est donc un impératif majeur pour tous les viticulteurs qui veulent continuer d'exercer leur métier. Or, on constate cependant une très grande lenteur pour mettre en oeuvre cette reconversion⁶. Les seules mesures qui semblent devoir être plus rapidement adoptées sont celles qui concernent les cépages améliorateurs⁷.

Quand on interroge les agriculteurs sur les raisons de ces comportements, on retrouve, en fait, le même type de réponse que celui qui est observé à propos de la diversification. En effet, le passage à une production de *Vin de pays* et peut-être plus encore à une production d'*Appellation d'Origine Contrôlée* (AOC) comporte la nécessité d'aller jusqu'au bout de cette reconversion, c'est-à-dire jusqu'au conditionnement du produit (embouteillage), voire à sa commercialisation directe. On note en effet beaucoup de réussites chez les agriculteurs qui peuvent réaliser ces deux opérations⁸.

Mais celles-ci ne sont possibles qu'au prix d'investissements importants à la fois pour modifier l'encépagement et pour s'équiper en matériel de transformation et de conditionnement. Ces investissements comportent des risques que beaucoup d'agriculteurs hésitent à prendre surtout si leur succession n'est pas assurée. La contrainte principale se situe d'ailleurs souvent au niveau de la vinification. Or la plupart des caves coopératives ne sont pas en mesure, pour beaucoup de raisons⁹, de faire les efforts qui seraient nécessaires pour que le vin produit puisse être effectivement valorisé avec succès en étant commercialisé en bouteilles.

On est donc là aussi en présence d'un choix en faveur de la sécurité. Celui-ci est renforcé du fait qu'une partie des agriculteurs qui le font sont souvent âgés et peuvent donc raisonnablement espérer atteindre leur retraite sans que la continuation de leur pratique actuelle n'ait en fait remis en cause cette sécurité.

Quant aux pluri-actifs, leur sécurité est ailleurs et les risques qu'ils souhaitent prendre sont d'autant plus limités qu'ils ne représentent pas un enjeu vital.

Les seuls qui vont opérer ces choix sont donc ceux qui ont acquis la certitude que la sécurité de leur reproduction future passe nécessairement par ces transformations. La prise de risques actuels est pour eux obligatoire sous peine de perdre, dans l'avenir, tout espoir de pouvoir continuer de pratiquer leur métier de viticulteur.

La prise de risques que comporte l'adoption de nouvelles technologies apparaît donc bien, dans la viticulture languedocienne, comme la condition nécessaire pour assurer, dans l'avenir, la sécurité de la reproduction des exploitations et des familles.

Encore faut-il que celle-ci soit économiquement possible et qu'elle ne crée pas, à court terme, de tels déséquilibres dans l'exploitation que celle-ci ne puisse pas les supporter. Ces déséquilibres en effet ne peuvent que rejaillir sur le fonctionnement et la reproduction de la famille. Il est donc nécessaire de s'interroger maintenant sur les conditions dans lesquelles ces risques peuvent être pris de manière à ce que le futur qu'ils sont censés préparer ne soit pas compromis par un présent inacceptable pour les familles qui les prennent.

III. – Sécurité et risques, les conditions de l'équilibre

La situation dans laquelle se trouvent les exploitations viticoles qui souhaitent se maintenir semble donc bien prouver que la seule manière d'assurer à terme leur sécurité est de prendre actuellement un certain nombre de risques en transformant technologiquement leur exploitation.

Avant de tenter de déterminer quelles sont les conditions permettant un certain équilibre entre des prises de risques et la sécurité, il semble nécessaire de rappeler quels sont les mécanismes qui régissent risques et sécurité dans l'économie de l'exploitation.

1. L'équilibre entre la sécurité du maintien à l'identique et les risques du changement

Pour pouvoir déterminer cet équilibre, il faut d'abord dire les grands enjeux qui régissent le fonctionnement d'une exploitation agricole.

Si l'on se réfère à une analyse structurelle de ce fonctionnement (Campagne, 1987) on sait que la valeur totale de la production doit pouvoir faire face à quatre utilisations principales.

– La reproduction de la force de travail (l'agriculteur et sa famille) par la satisfaction de ses besoins au niveau socialement reconnu représente la première de ces utilisations. Il s'agit en effet d'atteindre le niveau et le mode de satisfaction des besoins qui place l'agriculteur dans une situation comparable à celle qu'il juge "normale" pour son groupe social, compte tenu de ce qu'ils observe chez les autres groupes sociaux. On sait que ce processus résulte de l'homogénéisation entre les modes de consommation qui s'est opérée en France depuis une vingtaine d'années et qui s'est traduite, en terme économique, par la problématique de la "parité des revenus" entre les agriculteurs et les autres groupes sociaux de même nature de la société ¹⁰.

– La reproduction à l'identique du capital engagé dans le processus de production constitue la deuxième utilisation. Il s'agit du capital entendu au sens large, c'est-à-dire en y incluant, outre les amortissements et les renouvellement annuels de capital technique, l'ensemble des consommations intermédiaires ;

– Les prélèvements dont l'exploitation est l'objet représentent la troisième utilisation. Il s'agit principalement des prélèvements opérés par l'Etat et les systèmes financiers, la rente foncière et les prélèvements divers ;

– Le surplus économique de l'exploitation, qui est composé de la thésaurisation, des consommations sociales, des consommations supplémentaires ou exceptionnelles par rapport à celles qui figurent dans la première utilisation, et de l'accumulation de capital productif, constitue la dernière de ces utilisations.

Ces quatre utilisations sont étroitement liées. En effet, on sait que le niveau social des besoins d'une part, et les conditions générales de production de l'activité agricole, d'autre part, se modifient en permanence. L'exploitant doit donc réaliser chaque année des ajustements qui lui permettent de s'adapter à l'un comme aux autres. Or, il ne dispose que d'un seul moyen pour opérer ces ajustements : l'accumulation de capital productif. C'est en effet en investissant qu'il va pouvoir modifier ses capacités de production de manière à transformer quantitativement et qualitativement sa production. Ces transformations permettront à leur tour d'augmenter la valeur de sa production, et donc de faire face aux modifications qui seront devenues nécessaires dans les utilisations de cette production.

L'équilibre fondamental que doit rechercher l'agriculteur se situe donc entre le niveau social de ses besoins et l'accumulation de capital. Cet équilibre doit être recherché en fonction d'un certain nombre de contraintes techniques, économiques et sociales qui sont internes et externes à l'exploitation. Ces contraintes se traduisent concrètement, du côté de la production, par le marché et, du côté des différentes utilisations de la valeur de la production, par le niveau requis de ce que l'on nomme (en terme comptable) les "charges d'exploitation". Mais, dans le cas de la viticulture, s'ajoute aussi, actuellement, une réglementation de la production qui contraint l'agriculteur à donner à cette dernière une certaine forme ¹¹.

Le premier choix que doit donc faire l'agriculteur est donc bien entre l'adaptation de son système de production et de reproduction (Campagne, 1987) à court terme et celle qu'il doit réaliser à moyen et long terme, compte tenu de ce qu'il sait des modifications qui vont intervenir dans l'avenir :

- dans la forme même de la production (réglementation et marché) ;
- dans les conditions générales de production ;
- dans le niveau social des besoins.

On a vu que cette adaptation est rendue d'autant plus délicate que la vigne est une culture pérenne. Comment se fait concrètement cette adaptation ? L'analyse effectuée dans les zones rurales étudiées va permettre de répondre à cette question en même temps qu'elle nous permettra d'énoncer quelques-unes des conditions requises pour qu'elle se réalise.

2. Les conditions de mise en oeuvre des changements technologiques

Les transformations technologiques par l'accumulation de capital productif apparaissent donc bien comme le moyen privilégié de résoudre la contradiction actuelle entre risques et sécurité telles qu'on les s'observe sur les exploitations viticoles du Languedoc.

Or que constatons-nous sur les zones étudiées ?

Quand on analyse les exploitations agricoles des zones étudiées, il apparaît clairement que les seules qui investissent massivement pour pouvoir s'adapter aux transformations décrites ci-dessus sont celles qui ont des revenus extérieurs ¹² (Abdel Hakim, Campagne, 1987).

En effet, si l'on considère la zone de Bédarieux, on constate que les exploitants qui associent les cultures fruitières aux vignes, qui ont réalisé des investissements importants ces dernières années, et qui ont des projets de plantation de cépages améliorateurs et d'arbres fruitiers, sont des exploitants soit qui ont plus de 20 hectares, soit qui exploitent moins de 20 ha mais disposent d'un revenu extérieur provenant de l'activité professionnelle d'un conjoint.

A Mouthoumet on constate les mêmes processus sauf que, concernant les investissements et les nouvelles plantations de vignes, on a remarqué que le seul revenu extérieur du conjoint ne suffit pas à garantir la sécurité nécessaire.

Ainsi, la fréquence des investissements est relativement plus importante dans les exploitations où le conjoint et le chef d'exploitation ont des activités extérieures. Dans la zone de Pézenas qui est sans doute la plus touchée des zones étudiées par les réglementations communautaires, on peut observer que les exploitations les moins viticoles et qui pratiquent des cultures légumières et fruitières (asperges et raisin de table), sont celles qui disposent par ailleurs de revenus extérieurs importants. Il faut cependant noter que les grandes exploitations (dont la SAU est supérieure à 15 ha) sont celles qui investissent le plus, bien qu'elles ne disposent pas en général de revenus extérieurs.

Dans ces trois zones, tout se passe donc comme si l'exploitation agricole ne pouvant à la fois assurer une reproduction élargie de la force de travail (niveau social des besoins) et du capital (adaptation actuelle et future aux conditions générales de production), devait nécessairement faire appel à des revenus extérieurs pour y parvenir.

Si l'adoption de nouvelles technologies est bien le moyen privilégié de résoudre la contradiction entre risque et sécurité, on constate que la condition principale pour que les exploitations puissent y parvenir est la présence de revenus extérieurs. Leur existence permet alors de mieux comprendre les différentes stratégies que mettent en oeuvre les agriculteurs dans les zones étudiées.

IV. – Conclusion : risques, sécurité, technologies nouvelles des stratégies différenciées

Comme on vient de le constater, on est donc en présence, dans les zones étudiées de stratégies différentes face au problème des relations entre les choix technologiques, les risques et la sécurité. Trois d'entre elles apparaissent comme dominantes :

1) *Maintenir le système de production actuel, avec l'espoir de ne voir diminuer les revenus agricoles que très progressivement. C'est souvent la stratégie des agriculteurs qui ont entre 50 et 60 ans et de ceux de moins de 50 ans qui n'auront pas de successeur sur l'exploitation.*

2) *Laisser s'installer une régression qui se traduit par une baisse de la production, provoquée souvent par le vieillissement du matériel végétal et parfois une réduction dans l'utilisation des intrants. C'est souvent la stratégie des agriculteurs autour de l'âge de la retraite. Ils espèrent en fait maintenir leurs revenus en touchant leur retraite, en sachant que celle-ci devra être complétée par la continuation d'une activité agricole qu'ils n'ont aucune raison de modifier.*

3) *Provoquer une expansion et donc un développement de la valeur de la production. Celles-ci seront en général mises en oeuvre par une double action sur les surfaces (agrandissement de l'exploitation) et sur la qualité de la production par modification du matériel végétal (amélioration de l'encépagement) ou modification du système technique de production (Abdel Hakim, Campagne, 1987).*

Cette troisième stratégie est surtout mise en oeuvre par les exploitations disposant de revenus extérieurs.

Les deux premières stratégies privilégient le maintien de l'exploitation dans sa situation actuelle. Ce sont des **stratégies de sécurité**.

La troisième est une **stratégie de risques**. Elle est rendue nécessaire par le désir qu'a l'agriculteur de rester dans la profession agricole dans de bonnes conditions. Celui qui la met en oeuvre peut la choisir dans la mesure où des revenus extérieurs lui assurent une certaine sécurité dans ses revenus et donc dans la reproduction de sa famille.

Notes

1. Ces études sont réalisées avec les étudiants de 1^{ère} année de l'IAMM. Elles ont pour objectif d'initier les étudiants à l'analyse zonale. Elles sont réalisées à la demande des organisations professionnelles agricoles locales et départementales.

2. Depuis la 2^{ème} guerre mondiale le marché du vin a été organisé de manière à procurer aux viticulteurs le maximum de sécurité. Cette situation a permis aux viticulteurs les plus dynamiques de réaliser des investissements sans prendre trop de risques.

3. Dans la zone de Mouthoumet, la valeur moyenne des emprunts réalisés ces dernières années est de 7 214 F/ha. Dans la zone de Pézenas, cette valeur moyenne est, dans les 5 dernières années, de 7 155 F/ha, avec un maximum de 10 000 F/ha dans les exploitations de plus de 15 ha.

4. Dans la zone de Bédarieux, il s'agit des cerises, et, à Pézenas, du raisin de table.

5. La limitation absolue de rendement est de 90hl/ha, à laquelle s'ajoute éventuellement un quota de distillation calculé en fonction de la production totale. Les dépassements sont très fortement pénalisés puisque tout hl supplémentaire réduit systématiquement d'autant le plafond de rendement.

6. Les mesures prévoient en effet plusieurs options possibles :

- Améliorer la qualité du VCC en reconvertissant partiellement le vignoble à l'aide de cépages dits "améliorateurs". Cette mesure permet à l'agriculteur de rester dans les limites de production imposées pour les VCC soit 90hl/ha.
- Produire un vin qui pourra être commercialisé avec un label «*Vin de pays*», ce qui suppose un autre type de limitation de rendement (70 hl/ha).
- Si l'on se trouve dans une zone classée et si l'on a respecté l'encépagement prévu, produire un vin classé «*Appellation d'Origine Contrôlée*» qui ne peut pas dépasser un rendement de 40 hl/ha.

7. Dans la zone de Bédarieux, les cépages améliorateurs représentent 10 % de la SAU totale en vigne. Dans la zone de Pézenas, elle couvre environ 15 % de la surface en vigne.

8. A Mouthoumet, on a l'exemple d'un agriculteur qui, en vinifiant lui-même, en mettant en bouteille et en assurant au moins en partie sa commercialisation, valorise son produit à un prix net huit fois plus élevé que les viticulteurs qui produisent du VCC vinifié en cave coopérative. Même si l'on tient compte des réductions de rendements, on constate que le revenu brut à l'hectare est multiplié par quatre. Or, comme le travail fourni pour produire le raisin est sensiblement le même, on peut donc facilement calculer le niveau important de rémunération du travail marginal que représente la vinification, le conditionnement et la commercialisation.

9. Les caves coopératives sont largement dominées, en nombre de coopérateurs, par des agriculteurs âgés ou pluri-actifs. Or, même si leur production ne représente qu'une faible partie en quantité et surtout en qualité de la production totale, le statut coopératif leur donne le pouvoir. Ces deux catégories d'agriculteurs sont en général peu motivées pour effectuer, dans les caves, les changements importants et coûteux qui permettraient d'améliorer sensiblement la qualité.

10. Le terme de "parité" est explicitement employé dans la Loi d'Orientation Agricole de 1960, qui a représenté la charte la plus importante de modernisation de l'agriculture française dans ces quarante dernières années.

11. Il s'agit, comme cela est développé, à la fois de l'encépagement et de la limitation des rendements.

12. Ces exploitations qui disposent de revenus extérieurs constituent en fait une nouvelle forme d'agriculture. "Elle concerne des exploitants agricoles qui exercent leur activité à temps plein. Mais ces derniers, le plus souvent par l'intermédiaire d'un ou plusieurs membres de leur famille, peuvent disposer d'un revenu extérieur, qui est réutilisé à la fois pour faire fonctionner l'exploitation et pour permettre à la famille de mieux satisfaire ses besoins."

Bibliographie

- ABDEL HAKIM T., CAMPAGNE P., 1987.- L'agriculture à revenus extérieurs en région méditerranéenne (Languedoc).- Extrait de : *Changement Rural en Europe : les structures agricoles et la pluriactivité.*- Montpellier : Arkleton Trust, pp. 223-240 (colloque de Montpellier, 1987).
- ABDEL HAKIM T., CAMPAGNE P., DESCLAUX C., 1987.- *Reproduction des exploitations agricoles et avenir de l'agriculture dans la zone de Bédarieux.*- Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes/Institut Agronomique Méditerranéen (CIHEAM/IAMM).- 128 p.
- ABDEL HAKIM T., CAMPAGNE P., MARY F., 1988.- *Analyse diagnostic du fonctionnement des unités de production dans le canton de Mouthoumet.*- Montpellier : Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes/Institut Agronomique Méditerranéen (CIHEAM/IAMM).- 202 p..
- CAMPAGNE P., 1987.- *Analyse des zones rurales : problématique et contenu de l'analyse.*- Montpellier : Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes/Institut Agronomique Méditerranéen (CIHEAM/IAMM).- 104 p. (U.V. Développement Rural).
- CIBENEL R., LIFRAN C., 1980.- *Typologie et couches sociales en Languedoc : fondements, méthodes et limites.*- Montpellier : Institut National de la Recherche Agronomique (INRA).- 140 p. (Etudes et Recherches, 52).
- MARTIN J.C., PECH R., 1984.- La pluriactivité des viticulteurs en France.- Extrait de : *La pluriactivité des familles agricoles en France.*- Paris : Association des Ruralistes Français (AR).